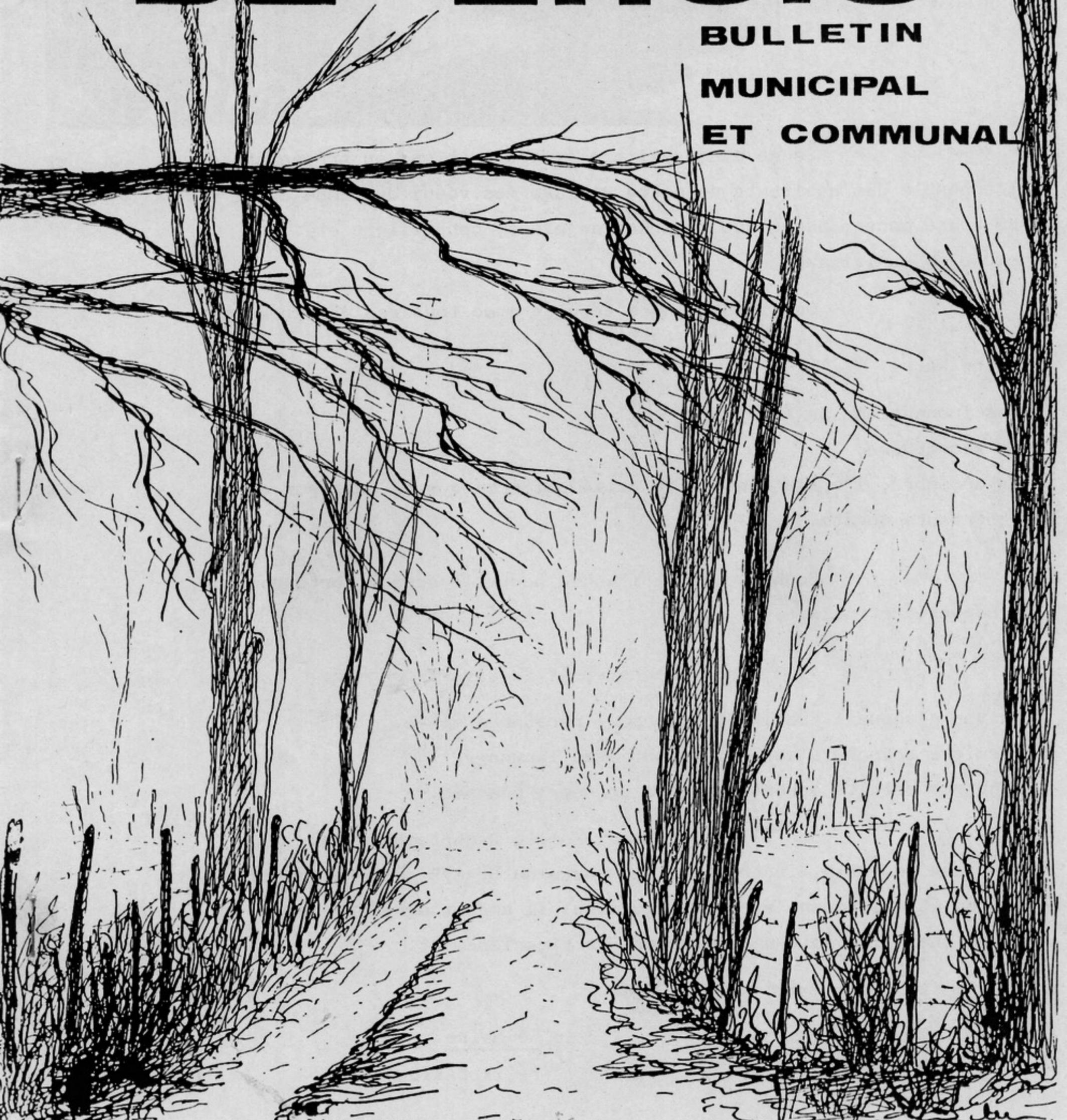


ECHOS DE LHUIS

**BULLETIN
MUNICIPAL
ET COMMUNAL**



N. 24

AUTOMNE 90

Meilleurs
Voeux



Je ne manquerai pas à la tradition, en présentant à l'ensemble des habitants de notre village mes voeux de bonne et heureuse année; associant ceux des adjoints, conseillers et employés municipaux.

Oublions l'année écoulée avec tous ses désagréments:

Entre autre,

Les inondations de février,

La sécheresse,

En décembre, l'épais manteau de neige qui provoqua de nombreux et importants dégâts.

Souhaitons que l'année nouvelle nous apporte bonheur, prospérité et paix.

1991 verra l'achèvement de divers travaux:

Maison d'accueil "PLEIN SOLEIL" pour personnes âgées,

Première tranche d'assainissement avec lagunage.

D'autres projets seront élaborés en cours d'année.

Sur l'initiative du Comité Départemental du Tourisme de l'Ain, le tracé de la "route du Bugey" passera sur notre canton et évidemment sur notre commune. Il serait agréable que notre chef-lieu soit agrémenté par le fleurissement.

Bonne année à tous.

Le Maire

Félix DAVID

CONSEIL MUNICIPAL: séance du 18/09/90.

=====

PRÉSENTS: 10

EXCUSÉS : MRS BONNARD, AGUERSIF, ALBERT, FOURNIER ET VUILLEROD.

En ouvrant la séance, Mr le Maire, au nom de tous les membres, formule des vœux de prompt rétablissement à l'intention de Jean Vuillerod qui est hospitalisé .

1er point: BUDGET SUPPLÉMENTAIRE.

Après présentation, il est voté par le Conseil et s'équilibre comme suit:

EN FONCTIONNEMENT: 2 661 943 F en recettes et dépenses, soit une actualisation de + 165 118 F par rapport au budget primitif.

EN INVESTISSEMENT: 16 258 760 F en recettes et dépenses, soit une actualisation de + 2 239 033 F par rapport au budget primitif, actualisation qui porte sur les programmes MAPA et ATELIER RELAIS (mise en place) pour l'essentiel.

2ème point: M.A.P.A :

Après un ralentissement du à la période de congès, les travaux ont repris un rythme qui assurera un achèvement dans un délai conforme aux prévisions. Actuellement se poursuivent les finitions intérieures et vont commencer les aménagements des espaces autour du bâtiment.

Une exposition de mobilier, en situation, a été présentée aux membres du Conseil d'Administration qui se réunira Mardi 25/09 pour fixer les commandes.

Une délégation rencontrera le directeur de la DDASS, organisme de tutelle, pour la mise en place de la médicalisation et le choix du personnel, le Jeudi 20/09.

Le conseil délibère pour autoriser le Maire à présenter cette demande aux autorités compétentes.

3ème point: PROJET D' ASSAINISSEMENT.

Le Conseil prend connaissance du projet d' assainissement élaboré par la D.D.E.

Il l' a accepté dans son principe général ainsi que la première tranche de travaux à entreprendre dans l' immédiat pour desservir la MAPA.

Il délibère pour le soumettre au Conseil Départemental d' Hygiène et à l' enquête d' utilité publique.

Il autorise, par délibération, Mr le Maire à signer, avec les propriétaires concernés, les conventions permettant le passage sur leurs parcelles, et à acheter les terrains nécessaires à la station d' épuration.

4ème point: ASSAINISSEMENT AGRICOLE:

Le Conseil délibère pour autoriser Mr le Maire à mettre en recouvrement la participation demandée aux propriétaires dont les fonds bénéficient des travaux réalisés. Cette participation, la moitié du coût restant à charge après subvention, sera proportionnelle à la superficie de chacun.

6ème point: O.N.F:

Le Conseil, sur proposition de l'agent forestier, autorise la vente d'une coupe de bois (section no 9)

Le conseil programme une visite de la Forêt communale à une date à fixer avec les responsables O.N.F.

7ème point: TRAVAUX.

Les différents programmes: voirie, éclairage public, entretien et aménagement dans les bâtiments scolaires, W.C publics, Salle des jeunes, chauffage église, assainissement agricole sont achevés ou en voie de l'être avant la fin de l'année.

Une vue de lieu est prévue avec les responsables SEMCODA pour le lancement de la réalisation des garages de la Gendarmerie.

Une visite du clocher est prévue avec l'architecte des bâtiments de France pour réévaluer les travaux qu'il ya lieu d'y faire.

8ème point: ORDURES-DECHARGES.

Le Conseil s'indigne du comportement de certains qui par négligence dans leur dépôt, obligent à des frais d'entretien.

Il rappelle que les ordures ménagères doivent être exclusivement livrées, dans des sacs poubelles fermés, au service de ramassage qui passe chaque lundi matin. Qu'à défaut, ces ordures doivent être déposées à la décharge contrôlée (route nouvelle) et jetées dans la pente, pour ne pas encombrer la plate forme d'accès.

EN 1990 A LHUIS...

SONT NES:

- * ANDRE Maxime
- * BABOLAT Chrystelle
- * BONSACQUET Elsa
- * BEURET Valentin
- * CHRISTIN Vincent
- * PARNASO Stéphanie
- * VAUDRAY Elodie
- * VUILLEROD Adeline
- * VUILLEROD Maëlle

SONT DECEDES:

- * Mr BOURGEY
- * Mr BEAUDET
- * Mr LYANDRAT R.
- * Mr LYANDRAT C.
- * Mr ROBIN

SE SONT MARIES:

Melle VAUCHEZ Dominique
et
Mr MONNET Jean-Paul

RECENSEMENT DE LA POPULATION

1982	640	HABITANTS
1990	598	HABITANTS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL.

SÉANCE DU MARDI 23 / 10 / 1990.

EXCUSÉS: MRS Bernard GIROUD et Henri FOURNIER. 13 présents.

1 er POINT: M.A.P.A:

AVANCEMENT DES TRAVAUX:

En aménagement intérieur, sont en cours la pose des plafonds, des revêtements de sol, les peintures, les sanitaires...
La mise en état des abords a elle aussi commencé.
Le branchement E.D.F est fait.

EQUIPEMENT:

Le mobilier a été commandé, après un examen détaillé des diverses propositions avec le concours de l'UGAP.

BUDGET ET PERSONNEL:

Le Conseil d'Administration tiendra une séance de travail, avec les représentants de la D.D.A.S.S, à BOURG, le 30 Octobre, pour mettre au point le premier budget, déterminer le prix de journée, définir les différents postes de travail et les critères d'embauche du personnel. En particulier, c'est la DDASS qui se charge du recrutement du directeur.

ASSURANCE:

Il est nécessaire de souscrire d'urgence une police multirisques pour une couverture immédiate du bâtiment et de négocier un contrat à partir des propositions recueillies, pour les années à venir.

FINANCEMENT:

Un point est fait sur l'exécution du financement qui permet de constater que la procédure d'ouverture de crédit est limitée autant que possible grâce à un déblocage rapide et régulier des subventions.

Le Conseil décide de prendre à son compte le financement de l'équipement, en y consacrant l'argent qui proviendra de la récupération de la T.V.A sur la construction.

Dans un premier temps, un emprunt à court terme (2 ans) sera réalisé, pour un montant égal à la TVA qui nous sera remboursée, et qui couvre la totalité du coût de l'équipement.

Cet emprunt sera soldé en deux fois, au fur et à mesure des remboursements de T.V.A.

En outre, la commune récupérera la T.V.A sur l'équipement, ce que la M.A.P.A n'aurait pas pu faire.

2ème POINT: EAU POTABLE:

Le Conseil Municipal prend connaissance de l' accord Du Comité Départemental D' Hygiène sur la définition des périmètres de protection du captage du Vernay. Leur mise en place se fera dans les meilleurs délais.

Le Conseil Municipal approuve le courrier à adresser aux personnes qui détenaient des droits d' eau, leur notifiant qu' elles auront désormais à la payer.

Des travaux sont encore à réaliser pour améliorer le réseau : passage des conduites en 100/110 sur Millieu et Le Poulet.

Ces travaux, après mise au point d' un programme donnant lieu à subventions, seraient à réaliser au moment où la commune percevra le remboursement de la T.V.A sur la tranche qui vient d' être faite, ce qui permettrait de les financer sans emprunt.

3ème POINT: AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE et PATRIMOINE.

Mr le MAIRE rend compte d' une réunion avec les Offices du tourisme et Syndicat d' Initiative du BUGÉY pour la mise en place d' une route touristique du BUGÉY dont une boucle passerait par les communes du canton.

Le Conseil donne son accord pour l' acquisition d' une carte des sentiers de randonnées du canton et pour sa mise en place dans les meilleures conditions.

Le Comité de fleurissement exprime le souhait d' améliorer celui-ci pour un meilleur accueil des touristes. Le Conseil est prêt à s' y investir.

Il reste à définir les modalités et les conditions de cette participation.

Le puits communal du Golet, inscrit à l' inventaire touristique cantonal, est à rejoiner, ce qui sera fait dans les meilleurs délais.

Suite à la visite de MR DESBATS du S.D.A , les travaux sous le clocher, simplifiés par rapport au projet initial, pourront être réalisés et subventionnés.

4 ème POINT: AQUISITION DE TERRAIN:

Les formalités pour l' achat des parcelles nécessaires à la station de lagunage sont en cours, la transaction se faisant au prix fixé par les DOMAINES.

Le Conseil donne un avis favorable pour l' achat de la parcelle BILLAUD (Certelles Nord) pour le programme lotissement.

5ème POINT: COURRIERS DIVERS:

Le Conseil Municipal joint ses félicitations et ses remerciements à ceux adressés par MR LE Préfet, Mr le Commandant Départemental et MR le Chef de corps de BELLEY , à nos Pompiers qui ont participé à la lutte contre les incendies de forêt dans le midi .

Il prend connaissance d' une réunion d' information organisée par l' association EOLE au sujet des lagunages .

Il enregistre l' attribution de 108.992 F (T.P Malville)

et de 119 F (T.P Sault Bréaz)

Conseil Municipal : Séance du 18/12/90.

Excusé: Marcel BONNARD.

Offensive de la neige:

MR LE MAIRE adresse, au nom du Conseil Municipal et de la population, des remerciements à tous ceux qui ont bénévolement aidé à faire face à cette situation exceptionnelle:

- le Centre de Secours: les pompiers ont effectué 144 sorties durant cette semaine sans compter la mise en oeuvre des groupes électrogènes.
- les adjoints et conseillers municipaux ...
- les volontaires qui sont intervenus dans divers domaines:
 - .ceux qui dans leur quartier ont assuré le déneigement avec leur propre moyen ou ont pris en charge les personnes qui avait besoin d'assistance
 - .les jeunes qui ont aidé au déneigement du domicile des personnes âgées...
 - .les dames qui ont assuré l'intendance pour les militaires...

Enfin tous ceux qui, ici ou là, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à cet élan de solidarité qui nous a permis de surmonter ces difficultés du mieux que nous pouvions.

Il s'agit maintenant d'obtenir le classement de la région en zone sinistrée et des aides pour faire face aux dépenses supplémentaires entraînées.

L'équipe municipale s'y emploie.

Nous demandons à toutes les personnes et entreprises ayant subi des dégâts de constituer un dossier en faisant le bilan, et de l'adresser en mairie pour justifier nos demandes.

M.A.P.A.:

Les travaux interrompus par les intempéries ont repris et pour le moment le retard occasionné ne remet pas en cause les délais d'ouverture.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal des travaux du Conseil d'Administration. Celui-ci a voté le budget de la MAPA pour l'exercice 1991 et formulé ses propositions pour l'embauche d'une partie du personnel.

Ces propositions sont actuellement soumises au contrôle et à l'approbation de la DDASS qui a défini les postes à pourvoir.

P.O.S.:

Après contrôle de légalité par la Sous-Préfecture, le P.O.S. est publié et soumis à enquête publique.

La population en a été informée.

Les remarques formulées feront l'objet d'un rapport du commissaire enquêteur et seront examinées par la Commission chargée du P.O.S. pour être éventuellement intégrées.

Le Conseil met en place la distribution des colis aux personnes âgées de la commune.

Le Conseil apporte son soutien à une demande d'amélioration de la signalisation du carrefour à la sortie de MORESTEL. (direction de LHUIS)

A PROPOS DE LA NEIGE...

La situation à laquelle nous nous sommes trouvé confrontés, du dimanche 9 au samedi 15 décembre a été tout à fait exceptionnelle et complètement imprévisible, chacun l'admettra.

Ceci dit, chacun est en droit de s'interroger sur ce qu'a fait le Conseil Municipal pour y faire face et d'émettre critiques et suggestions que nous acceptons d'autant plus volontiers qu'elles sont fondées et formulées avec un minimum de courtoisie.

Pour répondre aux questions qui ont pu se poser ici et là, nous tenons à vous communiquer les informations suivantes.

Le Conseil Municipal s'est d'abord mobilisé et si le Maire, les adjoints et la plupart des conseillers n'ont pu être partout en même temps, chacun a été sur la brèche dès dimanche pour faire face aux différentes tâches qui se sont présentées. Personne n'y était spécialement préparé et il a fallu improviser au jour le jour pour résoudre les problèmes mais cela a été le cas de tout le monde, responsables ou particuliers.

Les employés municipaux ont participé à cette mobilisation dès que la situation l'a rendu nécessaire, c'est à dire à partir du dimanche.

Pour ce qui concerne leur participation au déneigement, il faut savoir que celui-ci est concédé à une(ou des) entreprise(s) privée(s) et qu'ils n'ont pas, sauf situation exceptionnelle, à y participer...

Durant cette semaine, vous avez constaté qu'il n'y avait pas de permanences en mairie.

En voici les raisons:

- la mairie n'était pas chauffée et tous les chauffages d'appoint que nous avons pu trouver ont été utilisés pour venir en aide aux personnes âgées qui en étaient privées.

- Mr Le Maire se devait d'être présent au Centre de Secours qui servait de PC tant pour l'organisation locale que pour les contacts avec l'extérieur.

- Enfin le personnel qui aurait été bloqué pour assurer cette permanence était plus utile ailleurs.

L'un des problèmes les plus difficiles à résoudre et qui incombe à la commune a été le déneigement.

Les moyens dont nous disposons nous permettent de faire face à une situation normale, c'est à dire à des chutes ne dépassant pas 50 cm ce qui est le cas habituellement.

La commune pourra compléter et améliorer ce matériel en faisant l'acquisition d'une lame plus performante.

Mais en aucun cas elle n'aura les moyens de se doter d'un matériel lui permettant de faire face à n'importe quelle situation et à des hauteurs de neige telles que celles que nous avons connues.

Le déneigement a commencé tard le dimanche matin.

Ce fait est dû à une panne, imprévisible, et à laquelle il a été pallié le plus rapidement possible, et sans que cela entraîne de conséquences graves. Dès lundi deux tracteurs ont tourné tous les jours, accompagnés par un élu (ou exceptionnellement par l'employé municipal.) + un tracto-pelle. Nous n'avons pu avoir recours aux engins de la D.D.E qu'en fin de semaine, car avant ils n'étaient pas disponibles.

Dans ce domaine du déneigement, comme dans bien d' autres, chacun à ses exigences et ne voit la neige qu' à sa porte.

Au niveau municipal, cette tâche doit être organisée en fonction des moyens disponibles et de certaines priorités, à savoir:

- la commune est tenu déneiger les voies communales, et elles seules .
- cela se fait et se fera prioritairement d' abord pour les services de secours : docteur, gendarmerie, pompiers ...
- ensuite sont et seront déneigées les voies communales en commençant par les secteurs les plus difficiles, c' est à dire les secteurs en pente.
- enfin et ceci étant fait, pourront être déneigés les secteurs relevant du domaine privé. (chemins d' accès...)

Pour accélérer les choses, nous pensons mettre en service 2 tracteurs.

Mais il est clair que s' il neige pendant la nuit, tout le monde ne sera pas déneigé en même temps dès 6 heures du matin.

Actuellement, deux chemins ne sont pas encore ouverts car la présence d' arbres et de branches empêche le passage des engins. Ils le seront au plus vite dès que les conditions permettront d' y accéder.

L' aide aux personnes âgées a été mise en place dès dimanche, par les pompiers (visite et déneigement) et dès lundi par le Conseil Municipal (chauffage-ravitaillement-déneigement).

Nous regrettons certains oublis ou visites tardives. Pour ne pas être pris au dépourvu à l' avenir, un plan d' aide sera mis en place,

Voilà les informations que nous voulions vous faire connaître afin que chacun puisse comprendre que, dans de telles situations, tout ne peut être fait en même temps et de façon parfaite ; nous en sommes pour notre part conscients et essaierons d' améliorer ce qui peut raisonnablement l' être.

Nous tenons à remercier ceux qui par leur initiative personnelle : déneigement, aide... ont soulagé notre tâche.



ECOLE de MUSIQUE

L'Ecole de Musique ne voudrait pas terminer cette année sans remercier toutes les personnes qui lui ont attribué divers dons, ainsi que celles qui ont contribué au succès de la matinée dansante, et en particulier les commerçants.

Tous les membres de la société vous présentent leurs meilleurs voeux pour 1991.

La Présidente : C. ROULET

Sapeurs Pompiers:

=====

*
* DIMANCHE 3 MARS 1991 à LHUIS *
*
* FINALE DU CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL *
*
* D E C R O S S *
*
* DES SAPEURS POMPIERS. *
*

Pour la première fois, le Centre de Secours de LHUIS aura en charge l'organisation d'une épreuve sportive départementale, réservée aux sapeurs pompiers, en l'occurrence la 30^{ème} finale du championnat de l'AIN de cross, qualificatif pour le championnat de FRANCE.

Cette épreuve rassemblera dans notre localité environ 800 concurrents, toutes catégories confondues.

Des poussins aux vétérans, en passant par les benjamins, les minimes, les cadets, les féminines, les juniors, les séniors.

Pour peu que le temps soit de la partie, ce sont environ 2 000 personnes qui sont attendues ce jour-là au stade municipal, d'où auront lieu les départs et les arrivées des différents parcours.

Organisée en collaboration avec l'UNION DÉPARTEMENTALE des Sapeurs Pompiers de l'AIN, cette grande épreuve mobilise déjà depuis deux mois les pompiers de Lhuis qui souhaitent réussir parfaitement ce grand rendez vous annuel avec leurs collègues de tout le département.

Le programme de la journée peut se résumer ainsi :

- le matin, Salle Polyvalente, réunion de la commission départementale, environ 50 personnes.
- l'après midi, à partir de 14 H précises, début des épreuves.
- vers 17 h 30 remise des prix dans la salle polyvalente en présence de autorités départementales.

Afin d'assurer le succès d'une telle manifestation, chaque sportif devant être récompensé, nous remercions par avance toutes les personnes qui pourraient nous aider, soit par la remise de lots divers et coupes ... ou par un don (même le plus modeste sera apprécié).

Les chèques devront être libellés: Amicale des Sapeurs Pompiers (cross), et adressés à notre trésorier: MR Noel PERRIER Ansolin 01680 LHUIS, ou remis aux pompiers de votre quartier qui transmettront.

Pour la bonne organisation, une réponse avant le 1er Février nous serait agréable.

Espérant que nous réussirons, nous vous invitons à cette manifestation ainsi qu'au vin d'honneur qui cloturera la remise des prix.

Le Chef de Corps.
E BUISSON

.....

AMICALE "DÉTENTE ET LOISIRS"
////////////////////

Au seuil de cette nouvelle année, Je viens vous présenter à tous, adhérents et amis de notre club mes meilleurs voeux.

Que 1991 vous apporte joies et bonheur, mais surtout la santé: à notre âge, c' est une chose essentielle.

Notre amicale a eu, cette année passée, de nombreuses activités:

- réunions hebdomadaires
 - thé dansant
 - voyages: fête du citron à Menthon, sortie d' une journée à Mercural, et notre voyage dans les Pyrénées toujours bien organisé ...
- Tous les participants, enchantés, sont prêts à repartir.

Notre repas de l' amitié, le 6 décembre, termina en beauté notre année, puisque la nuit du 8 au 9 Décembre, notre village se trouva bloqué par la neige.

A ce propos, nous devons rendre hommage aux bénévoles, pompiers et autres, qui par leur travail ont rendu de nombreux services.

Je rappelle à tous les inscrits pour le Cirque de MOSCOU du 24 janvier, à Chambéry, que le départ de LHUIS sera à 12 heures 35, sur la place de l' église.

Je peux aussi vous annoncer notre THÉ DANSANT du DIMANCHE 10 MARS.

Venez nombreux vous distraire et danser avec l' orchestre de Paul MARGUIN et sa chanteuse Janine RIVIERE.

Nous serions heureux d' accueillir au sein de notre Amicale de nouveaux membres.

Nos réunions reprendrons, avec l' espoir d' un temps meilleur, le MERCREDI 9 JANVIER ; nous tirerons les rois et, à cette occasion, nous invitons tous ceux qui ont participé à nos voyages.

BONNE ANNÉE À TOUS

et SINCÈRE AMITIÉ !

**La Présidente
A GIROUD.**



Le comité du Tennis-Club de Lhuis souhaite une heureuse année à tous ses membres, et à tous les autres...

A l'abri sous leur couche de neige, nos courts sont en sommeil, mais nos charpentiers-amateurs sont fiers d'avoir vu le toit de la maison du Club résister au poids de cette couche aussi pesante qu'envahissante. Ils sont à la disposition de Super-Phenix pour tous conseils !

L'assemblée générale du Club qui s'est déroulée le 10 Novembre 1990 a été le principal événement de ces dernières semaines et, l'assistance n'ayant pas été très nombreuse (signe, paraît-il que tout va bien), je vous rappellerai ici les principaux points abordés :

Grande satisfaction d'avoir vu la surface des courts refaite enfin d'une façon satisfaisante dans un matériau agréable.

Pour la saison 1989-90, effectifs en très léger repli comme c'était prévisible vu les résultats exceptionnels des années précédentes. Budget en parfait équilibre. Résultats sportifs satisfaisants, aussi bien individuellement que par équipes. Nous compterons cette saison 4 femmes classées et 6 hommes, contre respectivement une et 3 la saison passée.

Les manifestations, tournois, rencontres seront reconduits et vous pouvez déjà noter les dates suivantes :

Du 29 Avril au 5 Mai 1991 : tournoi intérieur des jeunes.

Dimanche 2 Juin : Tournoi de doubles-mixtes - pétanque.

Dimanche 30 Juin : Tournoi de ping-pong.

Les 24-25 Aout et 31 Aout-1er. Septembre : tournoi intérieur du Club.

L'école de tennis reprendra au printemps dès que le temps le permettra : des affiches et des articles dans la presse vous en aviseront.

Des stages par moniteur seront organisés en Juillet et en Aout et des journées " portes-ouvertes " où des joueurs de bon niveau du Club se tiendront à la disposition de ceux qui désirent se perfectionner ou même débiter seront régulièrement organisées.

L'assemblée générale a fixé les prix des cotisations pour 1990-1991 : Sénior individuel : 270 F. - Couple : 430 F. - Jeune (18 ans ou moins) : 120 F. - Etudiant : 210 F. - Tickets horaires : 30 F. l'heure par personne - Carte de 6 invitations : 80 F.

Dés que la Fédération nous aura fixé certaines dates qui nous manquent encore, tous les membres actuels du Club et ceux de la saison 1989-90 recevront une circulaire détaillée leur donnant toutes les dates des manifestations et animations, la possibilité de s'inscrire aux championnats individuels de l'Ain, de se porter candidat pour jouer en équipe, de prendre par courrier leur inscription au Club si cela n'est pas encore fait, etc...

Une sortie de ski sera enfin possible cet hiver : nous l'organiserons. Mais pour le tennis, il ne nous reste plus qu'à attendre le dégel.

Encore nos vœux les plus sincères.

président



du Canton de Lhuis

S'appuyer sur la nostalgie du passé, des exposés oraux, visiter des sites, des édifices avec un guide, de telles manifestations ont été organisées par le groupe historique, en oeuvrant en cette matière nous pensons intéresser la population.

Au cours de l'année 90 le groupe a voulu retracer par une exposition, l'histoire de la ligne de chemin de fer du Haut Rhône, ceci fait partie du patrimoine industriel de notre région, en créant cette ligne, le canton cherchait à se désenclaver, à trouver ailleurs des débouchés.

Des rencontres, des visites ont lieu avec les groupes voisins, en sortant ensemble nous enrichissons nos connaissances.

Nous continuerons dans ce sens au cours de la nouvelle année.

Lors de la réunion du mois de novembre 1990, des dates de diverses activités ont été retenues; un colloque se tiendra à GROSLEE, salle de la mairie le samedi 9 février 91 à 15 heures; les personnes désirant mieux connaître l'histoire des comtes de GROSLEE pourront voir des documents authentiques, des parchemins, des actes notariés, poser des questions.

L'assemblée générale aura lieu le samedi 2 mars à 10 heures au siège de l'association : Mairie de GROSLEE, nous évoquerons le bilan des activités, nous parlerons du patrimoine local, comment le préserver, prévoir des actions à mener pour ne pas subir.

"Le temps des vigneron" tel sera le thème d'une nouvelle exposition cet été, en toute probabilité à GROSLEE ; mais auparavant une réunion se tiendra à LHUIS avec la collaboration des vigneron : la viti-viniculture fait partie des traditions.

Nous remercions pour leur participation à nos activités, les personnes qui nous font mieux connaître.

En ce début d'année, l'association historique du canton de LHUIS vous adresse ses meilleurs voeux.

Le Président : J. PEYSSON

P.S. Vous possédez des photos, des documents, faites nous le savoir si vous désirez nous les prêter, téléphonez au 74 39 70 43 ou
74 39 84 32

D'avance merci

Le Casque et l'Enfant

*D*is maman,

Où est le monsieur au casque brillant ?

*Il est venu par la fenêtre en rampant,
Me chercher dans mon petit lit brûlant.*

*Il m'a protégé de son corps puissant
Et m'a enlevé par la fenêtre en un instant.*

Il m'a remis dans tes bras en souriant.

Alors, tu m'as serré sur ton cœur en pleurant.

*Il est reparti en courant
Avec son casque brillant.*

*D*is maman,

Quand je serais grand,

Tu m'achèteras un casque brillant,

Pour que je puisse en souriant

Sauver les petits enfants

Et les remettre dans les bras de leur maman ?

Qui mon enfant.

Mais lorsque tu seras grand,

Si tu portes un casque brillant,

Il faudra que tu sois vaillant

Pour que je sois fière à ce moment.

Mais comme toutes les autres mamans,

Lorsque leur enfant

Porte un casque brillant,

J'en tremblerai en y pensant.

